



Agents Chimiques Dangereux ou ACD



Un agent chimique dangereux est un produit qui peut être un danger pour la santé et la sécurité des personnes, par exemple : des peintures, des poussières, des vapeurs ou des fumées.



Information

Certains agents chimiques dangereux sont des agents **Cancérogènes**, **Mutagènes** ou **toxiques pour la Reproduction**.

On dit **CMR** pour faire plus court.

Consultez notre fiche conseil express : **Les produits CMR**.

Cancérogène veut dire qui peut provoquer des cancers.

Mutagène veut dire qui provoque une mutation, une modification des cellules du corps.

Cela peut déclencher certaines maladies comme des cancers.

Toxiques pour la reproduction veut dire que les hommes ou les femmes ont des difficultés pour avoir un enfant et qu'il pourrait naître avec des problèmes de santé.

C'est pareil pour tous les êtres vivants.

Il y a des risques pour votre santé si :

- Vous utilisez des produits chimiques sous forme liquide, solide, ou gazeuse, par exemple :

- des solvants, des peintures,
- des vernis, des enduits,
- des produits de nettoyage, des aérosols



- Votre travail fait des poussières, des fumées ou des vapeurs, par exemple :

- quand vous soudez, poncez, sciez ou meulez,
- quand vous faites des collages à chaud ou à froid,
- quand vous faites un trempage et un traitement dans un bain de produits,
- quand vous décapez
ou quand vous appliquez de la peinture.



Dans ces situations, vous êtes peut-être exposé à 1 Agent Chimique Dangereux ou à plusieurs.



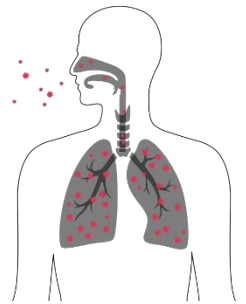
Les effets

Un produit chimique peut entrer dans le corps de différentes manières :

- par contact avec la peau, les **muqueuses**

Les **muqueuses** sont des tissus fins qui tapissent les parois des organes en contact avec l'extérieur par exemple le nez et la bouche.

- par la respiration : vous respirez des fumées, des poussières, des vapeurs, des aérosols
- Par la digestion : on avale du produit en portant à sa bouche des mains sales pour manger, boire, fumer.
Ou si on avale un produit de manière accidentelle.



Un produit chimique peut entraîner différents effets sur la santé :

- Des effets immédiats :
 - maux de tête, vertiges, envie de vomir, vomissements,
 - difficultés à respirer, irritation des voies respiratoires,
 - allergies, irritation de la peau, brûlures
- Des effets qui apparaissent plus ou moins tard :
 - asthme, eczéma,
 - maladies des poumons, des reins ou du foie.
- Des effets qui apparaissent parfois beaucoup plus tard :
les CMR provoquent des cancers ou des effets sur la reproduction.



Ce qu'il faut faire :

Lire l'étiquette de chaque produit :

Les pictogrammes et les informations sur l'étiquette indiquent les principaux dangers ou les risques de danger.



Exemple d'étiquette :

The diagram shows a rectangular label for a chemical product. On the left side, there are three diamond-shaped hazard pictograms: a flame, a skull and crossbones, and a person with a star on their chest. The main text on the label reads: **PRODUIT**, **DANGER**, and **Contient de la SUBSTANCE X**. Below this, there are two sections of text: one with hazard statements (H350, H340, H226, H315, H311, H331) and another with precautionary statements (P314, P262, P202, P260, P201). At the bottom left of the label, it says 'Fabricant DUPONT'. Red lines connect these elements to labels on the right: 'Nom du produit' points to 'PRODUIT'; 'Mention d'avertissement' points to 'DANGER'; 'Substances dangereuses' points to 'Contient de la SUBSTANCE X'; 'Mentions de danger' points to the list of H-statements; 'Conseils de prudence' points to the list of P-statements; and 'Nom et adresse du fournisseur' points to 'Fabricant DUPONT'. A label 'Pictogrammes de danger' at the bottom left points to the three hazard pictograms.







Attention : les agents chimiques dangereux n'ont pas tous une étiquette, par exemple les fumées, les vapeurs, les poussières.



Les dangers pour la santé

	<p>Toxique ou mortel</p> <p>Le produit peut tuer rapidement. Il empoisonne rapidement même à faible dose ;</p>
	<p>Dangereux pour la santé</p> <p>Le produit peut empoisonner à forte dose. Il peut irriter la peau, les yeux, les voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées. Il peut provoquer somnolence ou vertige.</p>
	<p>Très dangereux pour la santé</p> <p>Le produit peut provoquer le cancer. Il peut modifier l'ADN. Il peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Il peut modifier le fonctionnement de certains organes. Il peut être mortel si on l'avale ou si on le respire. Il peut provoquer des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires, par exemple de l'asthme. Le produit modifie le fonctionnement de certains organes après une seule exposition.</p>
	<p>Corrosif</p> <p>Le produit peut provoquer des brûlures de la peau et des lésions aux yeux en cas de contact ou de projection.</p>

Les dangers physiques et pour l'environnement

<p>Explosif</p> 	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique</p> <p>Le produit pollue.</p> <p>Il provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique, comme les poissons ou les plantes.</p>
<p>Inflammable</p> 	<p>Inflammable</p> <p>Le produit peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.</p>
<p>Gaz comprimé</p> 	<p>Gaz sous pression</p> <p>Le produit peut exploser sous l'effet de la chaleur, gaz comprimés, gaz liquéfiés et gaz dissous.</p> <p>Il peut causer des brûlures ou blessures liées au froid si c'est un gaz liquéfiés réfrigérés.</p>
<p>Comburant</p> 	<p>Comburant</p> <p>Le produit peut provoquer ou aggraver un incendie.</p> <p>Il peut provoquer une explosion en présence de produits inflammables.</p>
<p>Corrosif</p> 	<p>Corrosif</p> <p>Le produit ronge la peau et les matières.</p> <p>Il peut ronger ou détruire les métaux.</p>
<p>Dangereux pour l'environnement</p> 	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique</p> <p>Le produit pollue l'eau, par exemple les rivières.</p> <p>Il détruit de suite ou plus tard les organismes du milieu aquatique, par exemple les poissons, les plantes.</p>



Si vous êtes employeur vous devez :

- Repérer le risque :

- Faites une liste des produits utilisés dans votre entreprise.
- Faites une liste de ce qui fait des poussières, des fumées, des vapeurs.
- Exiger de votre fournisseur la **Fiche de Données de Sécurité, FDS**. Elle doit être récente, avec la dernière réglementation et écrite en français.



En plus de l'étiquette sur le produit, la **FDS** vous donne plus d'informations pratiques sur les composants dangereux, sur les précautions d'utilisation et de stockage du produit.

Attention, certains produits ne peuvent pas être mélangés ou stockés ensemble.

Transmettez la **FDS** à votre médecin du travail qui peut vous conseiller.



- Remplacer un produit dangereux par un produit moins dangereux.

- Mettre en place en premier des protections collectives :

- Ventiler correctement les locaux et préférez une aspiration à l'endroit où est utilisé le produit. Veiller à l'entretien régulier du système d'aspiration ou de ventilation.

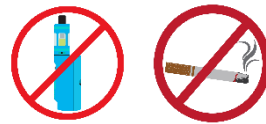


- Limiter les quantités de produit au poste de travail, ne prendre que les quantités de produit nécessaires pour la journée.
- Stocker les produits dans un endroit isolé et identifié, bien ventilé et fermé à clé.



- Mettre à disposition de vos salariés des équipements de protections individuels adaptés et les former à leur utilisation.

- Faire respecter les règles d'hygiène, l'interdiction de boire, manger, fumer et vapoter sur les lieux de travail.



- Faire des notices de poste pour chaque poste de travail ou chaque situation de travail si vos salariés sont en présence d'agents chimiques dangereux.
- Informer vos salariés sur le genre des produits chimiques et les dangers de ces produits.



- Former vos salariés à la manipulation des produits chimiques.
- Faites faire des analyses de l'air que respirent vos salariés pour vérifier qu'il respecte la réglementation.
- Déclarer le risque chimique à votre Service de Santé au Travail pour un suivi médico-professionnel adapté de vos salariés.



Si vous êtes salarié vous devez :

Demander une information sur le risque chimique lié à votre activité.

- Utilisez et respectez la notice de poste.
- Lors de toute manipulation de produit chimique vous devez :



- Lire attentivement l'étiquette de vos produits.

Les principaux dangers sont représentés par des pictogrammes comme ceux de la page 6.

Les dangers sont précisés par des lettres :

H indique les mentions de **danger**, le genre de danger, par exemple **H350 Peut provoquer le cancer**

- **P** indique les conseils de **prudence**, par exemple **P314 Consulter un médecin en cas de malaise**

Nom du produit

Mention d'avertissement

Substances dangereuses

Mentions de danger

Conseils de prudence

Nom et adresse du fournisseur

Pictogrammes de danger

- Utiliser les moyens de protection collective, par exemple un système de ventilation ou d'aspiration de l'air.
- Porter vos **Équipements de Protection Individuelle, EPI**.
- Ne jamais mélanger des produits si ce n'est pas indiqué.
- Si vous transvasez un produit dans un autre emballage, protégez votre visage et vos mains.
Étiqueter toujours les nouveaux emballages avec le nom du produit.
- Utiliser des poubelles avec un couvercle pour jeter les chiffons souillés.



Pour en savoir plus :

Allez sur le site Internet : www.ast67.org

Vous pouvez lire :

- **Cancérogène, Mutagène et toxique pour la reproduction ou CMR** de l'AST67
- **Grossesse et fertilité de l'INRS**
- **Définition ACD : article R.4412-3** du Code du travail



© **European Easy-to-Read Logo** : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.eu

Crédits illustrations : Freepik

Document transcrit et relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :
Antonio, Juliane, Frédéric, Antoine, Jérémy, Christophe, Marc-André,
Sandrine, Anne-Marie, Eva, Jonathan et Sébastien
accompagnés par Françoise.



Atelier de transcription en FALC
ESAT aux Trois Relais
41 rue de la Vedette - 67700 SAVERNE
☎ 03.88.02.19.19 – Poste 239
✉ falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr